



CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

AVIS DE CONCOURS – 2021 FILIERE CULTURELLE – CATEGORIE B

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET
MARNE
(CDG 77)

LES CENTRES DE GESTION DE LA REGION CENTRE – VAL DE
LOIRE : CHER, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER,
LOIRET ET EURE-ET-LOIR

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE
GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA
REGION ILE-DE-FRANCE
(CIG PC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(centre organisateur) (CIG GC)

co-organisent

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Spécialités : Musée Bibliothèque Archives Documentation Ouvert pour 114 postes répartis de la manière suivante : - externe : 71 postes - interne : 32 postes - troisième concours : 11 postes	<u>EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES</u> Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (niveau européen soit ancien niveau III français) ou d'une qualification reconnue comme équivalente (2) dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié et correspondant à l'une des spécialités du concours ou pouvant bénéficier d'une dérogation (3).		
	<u>INTERNE SUR EPREUVES</u> Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions (soit le 26 novembre 2020 pour cette session) comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (1 ^{er} janvier 2021). Le concours interne est également ouvert aux candidats justifiant de quatre années de services accomplis auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionnés au 2 ^{ème} alinéa du 2 ^o de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées par cet alinéa.	<u>Epreuves écrites :</u> Jeudi 27 mai 2021 <u>Epreuves orales</u> <u>(obligatoire et</u> <u>facultative)</u> <u>à partir du :</u> 30 septembre 2021 <u>Epreuve écrite</u> <u>facultative de</u> <u>langues :</u> 27 septembre 2021	<u>Retrait des dossiers</u> <u>d'inscription :</u> du mardi 13 octobre 2020 au mercredi 18 novembre 2020 inclus <u>Date limite de dépôt des</u> <u>dossiers d'inscription :</u> Jeudi 26 novembre 2020
	<u>TROISIEME CONCOURS SUR EPREUVES</u> Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert (1 ^{er} janvier 2021) de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La prise en compte de ces activités ou mandats n'est possible que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, d'agent public, de magistrat ou de militaire (5). La durée du contrat d'apprentissage ou celle du contrat de professionnalisation seront comptabilisées dans la durée des activités professionnelles.		

(1) Le dépôt des dossiers doit être effectué au plus tard 8 jours après la date limite de demandes d'inscription (le cachet de la poste ou d'un autre prestataire sur l'enveloppe parvenue au CIG faisant foi (courrier simple) ou de dépôt auprès de la poste ou d'un autre prestataire (courrier recommandé, lettre suivie) ou tampon d'arrivée au CIG) à l'adresse du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France – 15 Rue Boileau – BP 855 – 78008 Versailles cedex.).

(2) Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès du C.N.F.P.T. – Commission d'équivalence de diplômes et de reconnaissance de l'expérience professionnelle – www.cnfpt.fr.

ATTENTION : pour le concours d'assistant territorial de conservation principal de 2^{ème} classe, session 2021, la décision d'équivalence de diplôme doit être obtenue au plus tard le 27/05/2021.

(3) Dérogations : pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs de haut niveau.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
Archives	15	7	2	24
Bibliothèque	46	22	7	75
Documentation	4	1	1	6
Musée	6	2	1	9
Total	71	32	11	114

Le Président,
Jean-François Peumery

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet :

à l'adresse suivante : www.cigversailles.fr rubrique concours / inscriptions et résultats ou
au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau
78000 VERSAILLES
aux horaires suivants : 9 h à 17 h du lundi au vendredi.